



LE MAG

N°9 | DÉCEMBRE 2024



SOM MAIRE

10 ans déjà !	4-5	Culture	18-21
Développement territorial	6-9	Sport / Tourisme	22-24
Eau et Assainissement	10-11	Aménagement du territoire	25
Action sociale / Famille	12-13	Santé	26
Environnement	14-17	Finances	27

ÉDITO



10 ans déjà ! Le 1^{er} janvier 2015 marquait la naissance de la Communauté de Communes du Pays de Craon. À cette occasion, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à chaque agent et élu qui, par leur engagement et leur travail, contribuent à façonner chaque jour une collectivité toujours plus proche des besoins de ses habitants, en offrant un service public de proximité plus efficace.

Depuis le début de notre mandat, nous avons suivi avec détermination la feuille de route établie par les élus dans le cadre de notre projet de territoire, avec un accent particulier sur l'économie et la santé. Voici quelques-unes des actions menées dans ce domaine :

- **Développement des Zones d'Activités** : nous poursuivons l'aménagement de plusieurs zones à Cossé-le-Vivien, à Quelaines-Saint-Gault, à Méral, à Ballots et à Craon. Ce dernier projet, ambitieux et à trois volets, comprend la redéfinition des pistes de l'hippodrome, le dévoiement de la RD 25 et la création de 7 hectares supplémentaires pour une nouvelle Zone d'Activités.
- **Soutien à la rénovation des logements** : en partenariat avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et le Conseil Départemental, nous continuons nos efforts pour améliorer les conditions de vie de nos habitants. Ces dispositifs ont engendré des travaux d'une valeur de plus de 16 400 000€ qui permettent de soutenir l'activité locale de nos artisans du bâtiment.
- **Accompagnement des jeunes en alternance et apprentissage** : nous mettons en œuvre le dispositif d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) pour soutenir ces jeunes dans leur parcours.
- **Organisation du salon « Ose ton Orientation »**, un évènement majeur pour guider et informer les collégiens dans leur choix professionnel.
- **Renforcement de l'accès aux soins** : En lien avec l'hôpital local, les trois Maisons de Santé et les partenaires, notre 4^{ème} Contrat Local de Santé a été signé pour améliorer l'accès aux soins des habitants.

L'un des grands défis de notre époque reste la question de **l'énergie**, tant pour ses enjeux environnementaux que budgétaires. Le Pays de Craon s'engage activement dans la production d'une énergie plus respectueuse. À ce jour, plus de 50 % de la consommation électrique du territoire est couverte par la production locale (éolienne et photovoltaïque).

En matière de **gestion des déchets**, les efforts de tri de nos habitants ont considérablement amélioré la situation. Depuis le 1^{er} janvier, le tri des biodéchets nous rapproche de l'objectif ambitieux de 100 kg de déchets par habitant et par an. Cet engagement non seulement témoigne de notre volonté de respecter l'environnement, mais permet également de limiter toute augmentation de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), qui finance à la fois la collecte en porte-à-porte et la gestion de nos sept déchetteries.

La situation des EHPAD de Ballots, Cossé-le-Vivien, Méral et Saint-Saturnin-du-Limet, est une source de préoccupation, à la fois sur les plans budgétaires et structurels. En réponse à cela, un projet de fusion des quatre établissements est en cours, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Conseil Départemental de la Mayenne. Notre objectif est de garantir la pérennité de ces sites tout en respectant les principes d'aménagement définis par notre projet de territoire.

Enfin, je tiens à saluer l'initiative des élus pour l'organisation, à l'occasion des Jeux Olympiques 2024, des « **Jeux du Pays de Craon** ». Ce bel évènement a été une formidable opportunité de rassembler les 37 communes autour des valeurs du sport et de la convivialité.

Christophe Langouët
Président de la Communauté de Communes du
Pays de Craon

Directeur de la publication : Christophe Langouët, Président. **Rédaction** : Services de la Communauté de Communes du Pays de Craon et du Centre Intercommunal d'Action Sociale. **Conception et mise en page** : Service communication du Pays de Craon. **Impression** : Imprimerie Léridon. Impression sur papier couché moderne brillant certifié PEFC. **Tirage** : 15 000 exemplaires.

2015

L'ANNÉE DE LA FUSION

Le 1^{er} janvier 2015 a été marqué par la fusion des 3 Communautés de Communes du territoire, celle du Pays du Craonnais, de la Région de Cossé-le-Vivien et de Saint-Aignan/Renazé, ainsi que du Syndicat Mixte. Cette fusion a marqué le début d'une nouvelle organisation administrative pour les habitants du Pays de Craon.

2015 est aussi l'année où le Pôle Culture et le Centre Intercommunal d'Action Sociale ont vu le jour !

2024

UN TERRITOIRE RASSEMBLEUR SOUS LE **SIGNE DU SPORT** !

2024, restera une année sportive. Le 29 mai, le territoire accueille la Flamme Olympique à Cossé-le-Vivien. Quelques semaines plus tard, le Pays de Craon organisera « Les Jeux du Pays de Craon », un événement fédérateur pour les habitants.



2023

OUVERTURE DE L'ESPACE **CRESCENDO** !

Situé 11 rue du Fresne à Renazé, le nouvel espace socioculturel « Crescendo » a ouvert ses portes en janvier et a été inauguré en juin. Accessible de la petite enfance à l'adolescence, ce bâtiment regroupe 4 structures d'accueil : une crèche, un accueil de loisirs, un espace jeunesse et un Établissement d'Enseignements Artistiques. Les jeunes peuvent ainsi se construire et grandir sereinement dans un espace qui leur est dédié.



2016

LE PAYS DE CRAON ACCÉLÈRE SUR LE PROJET « TRÈS HAUT DÉBIT »

En 2016, la Communauté de Communes du Pays de Craon et le Département de la Mayenne ont validé le nouveau contrat de territoire pour la période 2016-2021. 1,8 million d'euros ont été affectés au projet « Très Haut Débit » à l'échelle de l'intercommunalité pour les 6 années suivantes. Le Pays de Craon, précurseur dans ce domaine, a souhaité consacrer cette somme à l'aménagement numérique et à la couverture des zones blanches mobiles sur le territoire.



10 ÉVÈNEMENTS SUR LE PAYS EN 10

2022

COSSÉ-LE-VIVIEN PEUT DÉSORMAIS ÊTRE **CONTOURNÉ** !

Depuis novembre 2022, la circulation entre Craon et Laval est plus fluide grâce à la mise en service du contournement de Cossé-le-Vivien. Auparavant, des milliers de véhicules passaient par le centre de la commune, ce qui pouvait engendrer des nuisances pour les habitants.



5 | 10 ANS DÉJÀ...

2017**L'ORCHESTRE À L'ÉCOLE
S'ENVOLE POUR NEW-YORK !**

La première classe Orchestre du Pays de Craon a ouvert au collège Alfred-Jarry en septembre 2015. En mars 2017, les élèves ont eu l'opportunité de partir à New-York pour se produire à Brooklyn. Au programme, 1h20 de concert aux accents de jazz et de standards de la musique américaine.

**2018****LE BAC JAUNE
DÉBARQUE SUR LE
TERRITOIRE !**

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les foyers du territoire sont équipés d'un bac jaune pour améliorer le tri de leurs déchets. Mais ce n'est pas tout ! C'est aussi à cette date, que la collecte en porte-à-porte a été assurée pour les habitations situées en campagne sur le territoire.

**NTS PHARES
S DE CRAON
ANS !****2019****LE CENTRE AQUATIQUE OUVRE
SES PORTES AU PUBLIC !**

En janvier 2019, après 2 années de travaux, l'ancienne piscine intercommunale a fait place au nouveau centre aquatique « l'Odyssée ». Ce nouvel équipement sportif permet dorénavant aux habitants de profiter d'une offre de service plus complète !

**2021****INAUGURATION DE LA
3^{ÈME} MAISON DE SANTÉ !**

La santé est une question centrale du territoire. Après la création des pôles santé de Craon et de Renazé, le Pays de Craon a inauguré en 2021 sa 3^{ème} Maison de Santé sur la commune de Cossé-le-Vivien. Cette nouvelle structure permet de proposer aux habitants une offre de santé de proximité.

**2020****CHANGEMENT DE PRÉSIDENT EN
PAYS DE CRAON**

Après un mandat de 6 ans et un début d'année 2020 marqué par la pandémie de Covid-19, Patrick Gaultier, premier président de la Communauté de Communes du Pays de Craon laisse sa place à Christophe Langouët, maire de Cossé-le-Vivien pour les 6 années suivantes.

ZA EIFFEL : LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON ET L'HIPPODROME DE CRAON INVESTISSENT

La 1^{ère} phase du projet prévoit de réaménager la voirie de la zone Eiffel et de créer un contournement routier de la RD 25, à proximité de l'actuel hippodrome à Craon. Il s'agit ainsi d'aménager un linéaire de 1 870 mètres qui permettra de créer une surface de voirie de 54 180 m².

Cette zone permettra de répondre à des prospects qui souhaitent acquérir des parcelles importantes en vue d'y développer des activités industrielles et/ou économiques. L'accès à cette dernière se fera à partir du giratoire avec la RD 229.

Le tracé actuel de la piste, contraint par la route de Segré, manque de fluidité. Afin d'assurer la pérennité de l'Association des Courses de Craon-Mayenne, il est souhaitable d'aménager ce dernier tournant afin de conforter la confiance accordée à l'hippodrome de la Touche par tous les professionnels et les Sociétés Mères du trot et de France Galop. Aujourd'hui, la piste nécessite donc des travaux pour rendre le virage de la route de Segré plus fluide pour nos acteurs des courses de chevaux. Cette modification permettra de renforcer le caractère attractif du site.

La volonté de l'Association des Courses de Craon-Mayenne est de maintenir la place qu'occupe l'hippodrome dans le grand Ouest

français, de pérenniser son programme en matière de courses hippiques et d'y développer d'autres activités (festivals, etc.). L'agrandissement prévu, au-delà de la route départementale dont le déplacement est programmé, constitue donc une opportunité, pour garantir à l'hippodrome de Craon sa place de référence pour les prochaines années. Les travaux permettront au champ de courses de moderniser son infrastructure : remodelage de la piste, installation d'un nouveau système de vidéo et de sonorisation.

La 3^{ème} phase du projet consistera à étendre la ZA actuelle de 7 hectares. Les travaux ont débuté en mai 2024 et se termineront en février 2026.

- Aménagements routiers : 5 500 000€
- Extension de la ZA Eiffel : 1 200 000€



LE PAYS DE CRAON SOUTIEN LES DERNIERS COMMERCES DU TERRITOIRE !

La Communauté de Communes du Pays de Craon mène des actions de sauvegarde des derniers commerces alimentaires ou café dans les communes du territoire. Ces commerces permettent de pallier la carence de l'initiative privée, d'assurer une offre commerciale de proximité et de favoriser le maintien de la population en milieu rural.

Actuellement, le Pays de Craon est propriétaire de 14 derniers commerces à Athée, Astillé, Brains-sur-les-Marches, Bouchamps-lès-Craon, Gastines, La Chapelle-Craonnaise, Laubrières, Livré-la-Touche, Niaflès, Pommerieux, Saint-Martin-du-Limet, Saint-Poix, Senonnes et Simplé.

En 2024, le Pays de Craon a acquis le café-restaurant de Saint-Martin-du-Limet et a lancé une étude pour relocaliser le café-restaurant de Pommerieux, en lien avec un projet de réaménagement du centre bourg.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Communauté de Communes du Pays de Craon avec la commune de Simplé et la participation de l'État au titre de la DETR*, ont réalisé un projet d'extension et de réhabilitation du commerce-restaurant situé 1 place Saint-Martin, à Simplé en 2023-2024.

L'objectif de cette démarche était de favoriser le développement de l'activité commerciale de ce commerce et de rendre les lieux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

* Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

EMPLOI

QUAND ÉCHANGE ET TRANSMISSION SONT À L'HONNEUR AUPRÈS DES JEUNES DU TERRITOIRE !

Le Pays de Craon accompagne et soutient *l'Outil en Main* une association qui a pour but d'**initier les jeunes de 9 à 14 ans aux métiers manuels**, comme ceux de l'artisanat et du patrimoine, ou encore aux métiers d'art. Elle est guidée à ce jour par une trentaine de bénévoles du territoire, **anciens professionnels et passionnés**, souvent à la retraite, prêts à transmettre leur savoir-faire.



Les locaux de l'association se situent au 4C boulevard Okehampton à Craon. Sept ateliers y sont proposés les mercredis de 14h à 16h pendant les périodes scolaires : charpente/couverture, couture, menuiserie, électricité, peinture, horticulture, mécanique auto/moto.

Tout au long de l'année, les jeunes découvrent l'ensemble des métiers proposés avec de véritables outils dans de vrais ateliers, favorisant ainsi l'apprentissage pratique et la réalisation d'ouvrages.

L'association a ouvert ses portes le mercredi 11 septembre et accueille pour cette première année 21 jeunes. L'inauguration a eu lieu le mercredi 13 novembre en présence des enfants, des bénévoles, des élus et des partenaires de l'association.



UN SALON DES MÉTIERS ET DE L'ORIENTATION EN PAYS DE CRAON !

Le 15 octobre dernier s'est tenu le salon « Ose ton Orientation ». Cet évènement organisé par le service Emploi du Pays de Craon, en partenariat avec la Région des Pays de la Loire, s'est adressé aux collégiens dont l'orientation vers un métier est en cours de réflexion, à leurs parents puisque l'orientation professionnelle est un sujet abordé en famille, ainsi qu'à tous les publics en recherche d'informations.

Les collégiens des 5 collèges du territoire et de la *MFR de Craon*, soit plus de 1 200 élèves, ont participé à cette animation durant laquelle leur était proposé 3 grands espaces :

- un espace « **J'échange avec des professionnels** » où de nombreuses entreprises étaient représentées pour échanger avec les jeunes sur leur secteur d'activité et les métiers ou formations qu'ils proposent.
- un espace « **Je teste par le geste professionnel** » où les collégiens ont pu découvrir la pratique d'une vingtaine de gestes professionnels issus de tous types de secteurs d'activité.

- un espace « **Ressources** » avec un atelier dédié à la rédaction de CV et de lettres de motivation.

L'Orientibus de la Région des Pays de la Loire, outil innovant de découverte des métiers, était également mobilisé à cette occasion.

Sur le temps de rencontre proposé le soir, ce sont près de 150 personnes qui ont participé à l'évènement.



OSE TON ORIENTATION C'EST :

- Près de **120 entreprises du Pays de Craon** représentées.
- **Plus de 1 200 jeunes** des cinq collèges du territoire et de la MFR de l'Oudon présents sur la journée.
- **11 partenaires** de l'emploi, de l'insertion, de l'orientation et de la reconversion.
- Une collaboration avec près de 40 élèves du lycée Haute Follis de Laval, pour assurer l'accueil et veiller au bon déroulement de l'évènement.



HABITAT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT : UNE RÉPONSE À L'HÉBERGEMENT DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE

L'enjeu d'hébergement de la jeunesse sur le territoire est un sujet important pour l'intercommunalité. À ce titre, le Pays de Craon a engagé un partenariat avec l'Association Départementale pour le Logement des Jeunes (ADLJ), afin de lancer **une nouvelle solution d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant** (HTH).

Cette initiative permet de proposer à des personnes qui ont entre 15 et 30 ans de **bénéficier d'un hébergement chez l'habitant à un tarif avantageux.**

Ce projet est cofinancé par l'État, le Conseil Départemental et la CAF.

HABITAT

DU CÔTÉ DE L'HÉBERGEUR ?

Des propriétaires possèdent une ou plusieurs chambres inoccupées ?

Ils peuvent bénéficier d'un savoir-faire professionnel, d'une indemnité de séjour et vivre une expérience humaine enrichissante !

L'ADLJ fait concorder des profils d'hébergeurs et d'hébergés dans le besoin pour une courte, moyenne ou longue durée.

Un jeune vient de trouver un emploi, un stage, une formation sur le territoire ?

Il peut bénéficier d'un hébergement chez l'habitant à petit prix !

L'ADLJ peut trouver un hébergement en 24h à 48h si besoin. L'hébergeur doit seulement fournir ses draps. Le tout pour 15€ à 17€ la nuit ou dans la limite de 270€ à 290€ par mois.

DU CÔTÉ DE L'HÉBERGÉ ?



Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter l'ADLJ au 02 43 69 57 57 ou au 07 69 17 09 21 ou par mail à hth@adlj.org

DES DISPOSITIFS D'AIDES À LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

Parmi les axes du projet de territoire 2020-2026, le développement d'une offre de logement diversifiée répondant aux attentes et permettant un parcours résidentiel complet a été identifié comme prioritaire. En effet, l'habitat est un prérequis au regain d'attractivité du territoire.

Pour faciliter l'offre de logement sur le territoire, plusieurs dispositifs d'aide à la rénovation de l'habitat sont déployés par la Communauté de Communes :

- **Pour la rénovation de logements communaux :**

Les communes du territoire bénéficient d'aides financières pour la réhabilitation et la rénovation de logement leur appartenant et destinés à accueillir des locataires ou des services au public.

À ce titre, l'intercommunalité finance ainsi à hauteur de 26€ par habitant ces projets de rénovation.

- **Pour la rénovation de logements pour les particuliers :**

Le Pays de Craon a déployé des moyens humains et financiers, afin :

- d'informer et guider les particuliers ou les petites entreprises du Pays de Craon dans les économies d'énergies de leurs logements ou bâtiments,
- de conseiller sur des travaux plus économes en énergie et plus performants,
- d'accompagner et de suivre des travaux de rénovation énergétique utilisant des énergies renouvelables et des matériaux biosourcés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Des conseillers techniques peuvent vous accompagner lors des différentes étapes d'un projet de rénovation énergétique : élaboration d'un projet performant, choix technique des devis, plan de financement (optimisation des aides financières et montage des dossiers : Ma Prime Renov, OPAH du Pays de Craon, etc.), suivi des travaux et des consommations du logement.

Pour bénéficier de ce service, contactez la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique :

- Par téléphone au 06 71 04 04 00 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30
- Par mail à ptre@sud-mayenne.com

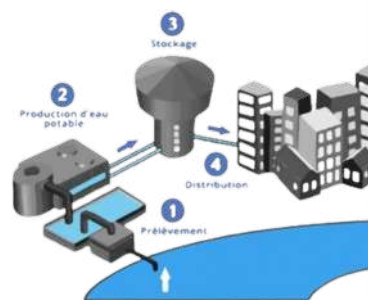


RENCONTRE AVEC ...

MICKAËL BOULEAU : NOUVEAU DIRECTEUR DU PÔLE !

Depuis le 2 mai 2024, Mickaël Bouleau est le nouveau directeur du Pôle Eau et Assainissement. Il succède à Patrice Léger.

Mickaël évolue en tant qu'ingénieur territorial dans les collectivités depuis 1998, principalement dans notre département. Il débute comme responsable d'un syndicat d'eau autour de Meslay-du-Maine, puis comme responsable des services techniques de Cossé-le-Vivien. Après avoir passé 15 ans à la ville de Laval comme responsable de l'ingénierie en charge des projets de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement puis de l'aménagement de l'espace public, il a occupé le poste de Directeur des Services Techniques de la ville et de la Communauté de Communes de Mayenne. Avant de nous rejoindre, il était Directeur Général des Services Techniques de la ville de Vitry en Ille-et-Vilaine.



Pourquoi avoir choisi le Pays de Craon ?

Mickaël B : *J'ai volontairement choisi de revenir « aux sources » en prenant ce nouveau poste, à la fois parce que j'ai débuté mon parcours dans une régie de l'eau mais aussi parce que j'habite en Mayenne et que je connais bien ce département.*

Comment s'est passé votre arrivée au sein du Pôle Eau et Assainissement ?

Mickaël B : *Le travail initié par Patrice, mon prédécesseur, me permet de prendre ce poste avec une certaine sérénité.*

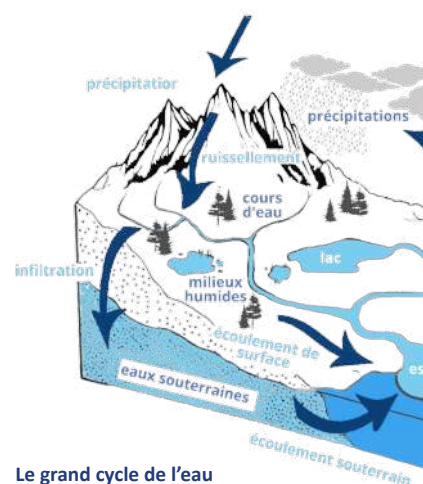
Je découvre une structure qui fonctionne bien et des élus qui souhaitent que la dynamique impulsée pour offrir une eau de qualité sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon perdure et ne cesse de s'améliorer.

Quelles sont vos attentes à la direction d'une régie comme celle du Pays de Craon ?

Mickaël B : *C'est un défi intéressant autour d'une ressource précieuse et très contrôlée. Cette dernière subit les aléas climatiques, entraînant parfois un excès ou un manque d'eau, aux*

mauvaises périodes ou aux mauvais endroits.

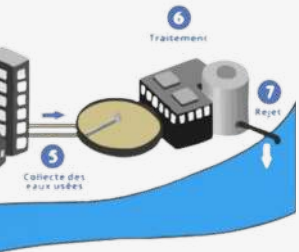
Mes précédentes expériences vont, je l'espère, me permettre d'accompagner les agents dans un processus d'amélioration de la qualité de notre service en continue, afin d'harmoniser les bonnes pratiques avec nos partenaires dans ce qu'on appelle le « petit cycle de l'eau », mais également contribuer à l'amélioration du « grand cycle de l'eau » sur le territoire.



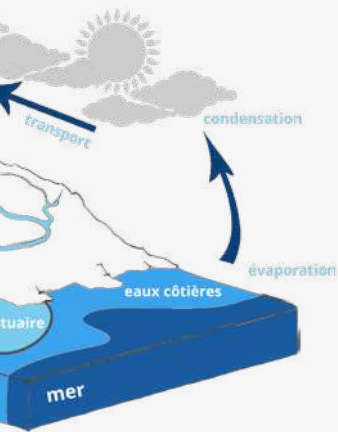
Le grand cycle de l'eau
Source : © OIEau, 2017



Le petit cycle de l'eau



Source : © OIEau, 2017



RÉHABILITATION DE RÉSERVOIR

Dans le cadre de la gestion et l'entretien de son patrimoine, le Pôle Eau et Assainissement a réalisé depuis 2018 la réhabilitation de plusieurs réservoirs sur pied. Ces modifications ont vocation à conserver une bonne qualité de l'eau, mais également de maintenir la sécurité et la conformité des ouvrages du Pays de Craon.

Les travaux entrepris concernent aussi bien l'intérieur que l'extérieur des structures. Ils comprennent entre autres : la reprise du système d'étanchéité de l'intérieur de la cuve, le remplacement et l'optimisation des conduites d'alimentation et de distribution à l'intérieur des châteaux d'eau, la reprise de l'étanchéité extérieure des réservoirs, la mise aux normes des équipements de sécurité (échelles, trappes, porte, etc.) et la mise en peinture intérieure et extérieure de l'ouvrage.

En 2025, les travaux concerneront les châteaux d'eau de la Tremblay à Congrier et de l'Omeau à Saint-Aignan-sur-Roë.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 1^{er} janvier 2024, VEOLIA assure la Délégation de Service Public (DSP) pour 23 communes du Pays de Craon. Afin de faciliter le contact avec les usagers, une permanence par un agent VEOLIA, au Centre Administratif Intercommunal à Craon, est proposée tous les lundis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Ce conseiller peut vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches en Eau et Assainissement : paiement de vos factures, problème de facturation, demande d'intervention, changement d'adresse, arrivées, départs, etc.



LE PÔLE EAU ET ASSAINISSEMENT RECRUTE !

Les métiers de l'eau et de l'assainissement sont connectés à la nature. Ils contribuent à préserver les milieux naturels et cette ressource précieuse qu'est l'eau.

Afin de mettre en lumière nos différents services qui œuvrent chaque jour sur le territoire, pour vous assurer une eau de qualité, nous vous proposons de découvrir notre série de vidéos disponibles sur notre chaîne YouTube : [Pays de Craon](#).

Alors Eau'sez nous rejoindre !



©Studio 4K

ENFANCE

VOICI LA « TROUP'ACADABRA » !

Depuis l'été dernier, l'accueil de loisirs de Méral-Cuillé propose aux enfants de s'initier aux arts du cirque, de la magie, de la musique et du spectacle.

À l'issue d'un stage effectué lors d'une première représentation, l'idée de créer une troupe a émergé dans la tête des enfants. Ils ont pu créer eux même leur spectacle et ont écrit en totalité leurs numéros sous l'impulsion de leur animateur. Les comédiens ont créé 3 spectacles sur l'année, chacun dédié à une spécificité : le premier portait exclusivement sur de la jonglerie, le deuxième était dédié à la magie, tandis que le dernier était plus complet, avec en complément la création de la musique originale du spectacle. Pour poursuivre la « Troup'Acadabra » a réalisé une tournée estivale dans certains accueils de loisirs du territoire pour présenter leur spectacle. Une vraie expérience enrichissante pour ces artistes en herbe.



La troupe propose aux enfants présents les après-midi de venir s'initier à la pratique du cirque. Un projet qui implique une trentaine d'enfants à l'année. Ce dernier rentre donc totalement dans les objectifs que les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) véhiculent sur notre territoire autour de la confiance en soi, de la coopération, de l'entraide, de la découverte et de la nouveauté.



FRANCE SERVICES

FAITES APPEL AUX CONSEILLERS NUMÉRIQUES !

Ces dernières années, les démarches numériques sont de plus en plus présentes dans notre quotidien et cela peut parfois s'avérer compliqué pour certaines personnes.

Les espaces *France services*, situés à Craon et Renazé, permettent aux citoyens d'accéder à un bouquet de services et de solliciter certains

services de l'État par le biais de permanences comme : la *Direction Générale des Finances Publiques*, *La Poste*, les *Caisses d'Allocations Familiales (CAF)*, l'*Assurance retraite*, *France Travail*, la *Mutualité Sociale Agricole (MSA)*, l'*Assurance Maladie*, etc.

Tous les jours, les agents accueillent les habitants et trouvent des solutions adaptées à leur situation. En parallèle, un conseiller numérique est également présent pour accompagner les habitants dans la prise en main de leurs outils numériques (smartphone, ordinateur, tablette, etc.). Chaque mois, des ateliers gratuits, autour de thèmes pratiques sont proposés, afin de permettre aux habitants dans le besoin de bénéficier d'un apprentissage et de conseils gratuits. Pour participer aux ateliers aucunes compétences de bases n'est requises.

Découvrez le programme et les permanences des agences *France services* sur www.paysdecraon.fr ou contactez le 02 43 09 09 65.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Fin 2023, alors que les travaux de la nouvelle agence *France services* située à Renazé allaient débiter, l'État nous a informé de la nécessité de réaliser des fouilles archéologiques sur la parcelle. Des vestiges de sépultures pourraient être présents dans le périmètre de l'église.

Les travaux ont pris du retard dans l'attente de l'intervention des services du patrimoine.



UNE CHARTE AVEC LES ÂINÉS EN PRÉPARATION

Le Pays de Craon, comme beaucoup de territoires ruraux, voit sa population de personnes âgées considérablement augmenter. À ce jour, les habitants de 75 ans et plus sont estimés à 4 000 et seraient amenés à atteindre les 6 560 personnes à l'horizon 2050. À l'échelle du territoire, la Communauté de Communes s'engage à accompagner les séniors dans leur vie quotidienne grâce notamment au portage de repas ou au soutien à l'aide à domicile.

Dernièrement, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a été choisi par la *Mutualité Sociale Agricole (MSA)* pour mettre en place une charte avec les aînés

sur la période 2023-2026. Cette dernière s'adresse aux séniors de plus de 55 ans et met en lumière 5 actions prioritaires :

1. Lutter contre l'isolement,
2. Promouvoir le bien-être,
3. Développer des actions et services pour les personnes âgées et leurs aidants (accès aux droits, à la mobilité, aux activités culturelles et sportives),
4. Favoriser le maintien à domicile,
5. Assurer une offre de soins.



Rachel Abouali et Sonia Divay, conseillères sociales en animation et développement des territoires de la MSA, accompagnent le Pays de Craon sur les sujets liés aux personnes âgées. Les acteurs engagés à nos côtés sont nombreux, à l'instar de la *Maison Départementale de l'Autonomie*, l'*ADMR*, l'*ASMAD*, l'*ESAT « Le Ponceau »*, l'antenne solidarité du CD 53, les CCAS, les EHPAD, l'Hôpital Local du Sud-Ouest Mayennais, etc. La charte territoriale vise donc à associer ces partenaires locaux et les habitants eux-mêmes.

Après une phase de partage du diagnostic, des actions sont mises en œuvre depuis juillet 2024, jusqu'en décembre 2025. Des groupes de travail sont constitués pour organiser ses actions avec, par exemple, **un forum du bien vieillir et du bien manger, le 12 juin 2025 à la salle de l'Orion** de la Selle-Craonnaise, pour présenter l'ensemble des acteurs, services et actions de notre territoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vos avis nous sont précieux !

Faites-nous part de vos suggestions et améliorations concernant la vie de nos aînés sur le Pays de Craon, en nous contactant par mail à contact@cias.paysdecraon.fr ou en vous rapprochant de votre mairie.

PERSOMMES ÂGÉES



DÉCHETS

RÉDUIRE ET TRIER : UNE PRIORITÉ !

La réduction et le tri des déchets sont des gestes citoyens. Ils contribuent à limiter l'épuisement des ressources naturelles. Les enjeux environnementaux et le coût élevé de la gestion des déchets sont autant d'arguments qui doivent conduire à changer nos habitudes au quotidien, mais comment faire ?

1. COMPOSTER ET PAILLER :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les particuliers et entreprises ont l'obligation de valoriser leurs biodéchets (déchets alimentaires et déchets de jardin).

Le compostage, le paillage, le mulching sont les solutions qui permettent de transformer les biodéchets en ressources très utiles au jardin. Une chargée de mission biodéchets est à disposition des usagers pour les accompagner et les conseiller dans la pratique de gestion de proximité de ces déchets avec la mise en place d'animations et de formations. Des questions concernant les biodéchets ? Contactez le 02 43 09 61 64 ou par mail à biodechets@paysdecraon.fr



2. UTILISER LES DÉCHETTERIES POUR BIEN TRIER :

La nécessité de mieux trier et de recycler toujours plus n'est pas nouvelle, mais aujourd'hui, les enjeux environnementaux et les coûts de gestion demandent de faire encore mieux. C'est pourquoi, depuis le 1^{er} juillet 2023, de nouvelles filières ont été installées à la déchetterie de Craon : Articles de Sport et Loisirs (ASL), jouets et matériel de bricolage et de jardinage, plâtre, plastiques souples, durs et polystyrène. Depuis juillet 2024, les menuiseries sont également intégrées au dispositif.

Sur les six autres déchetteries du territoire, toutes ces filières sont mises en place depuis octobre 2024.

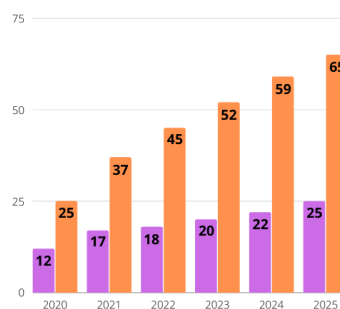
Ce tri permet de valoriser plus de matière, par recyclage ou par valorisation énergétique. La TGAP* payée par la collectivité est passée de 17€/T en 2019 à 65€/T en 2025. Elle concerne le traitement des déchets enfouis. Moins il y aura de déchets dans cette benne, plus les coûts de traitement seront faibles. À titre indicatif, les quantités de déchets enfouis ont été réduites de 50% en un an sur la déchetterie de Craon.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez réserver un composteur individuel à un tarif préférentiel auprès du service Déchets du Pays de Craon. Deux modèles sont proposés : 400 L pour 30€ et 600 L pour 45€. Pour en bénéficier, contacter le 02 43 09 61 64 ou envoyer un mail à biodechets@paysdecraon.fr

Évolution du coût de la TGAP* selon le mode de traitement (enfouissement ou incinération) en €/T

2020 - 2025



■ Incinération (€/T) ■ Enfouissement (€/T)

Source : Source AMORCE 2019

* Taxe Générale sur les Activités Polluantes

LE CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHETTERIE

Depuis le 15 juillet 2024, l'accès aux sept déchetteries est régulé par des barrières automatiques. Ces dernières s'ouvrent grâce à un système de reconnaissance de plaque d'immatriculation. Les usagers doivent donc s'enregistrer, d'ici le 1^{er} janvier, sur le portail usagers dédié (paysdecraon.webusager.fr). Au-delà de cette date, les personnes non inscrites ne pourront pas déposer leurs déchets.

Derrière ce nouveau dispositif, se cache un objectif prioritaire : ne pas augmenter la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). La gestion automatisée des accès a été décidée pour que ce service ne soit accessible qu'aux habitants du Pays de Craon et professionnels intervenants sur le territoire. C'est une solution pour que les habitants ne paient pas un service qui soit utilisé par d'autres.

RAPPEL DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT :

- 1.** Aucune limitation du nombre de passages par véhicule.
- 2.** L'accès reste gratuit (inclus dans la TEOM) pour les particuliers et reste payant pour les professionnels (les tarifs sont affichés en déchetterie).
- 3.** Aucune limitation dans l'inscription du nombre de véhicules par foyer.
- 4.** Les habitants qui ne sont pas du territoire ne pourront plus se rendre dans les déchetteries du Pays de Craon.

Vous n'êtes pas encore inscrit ?
N'attendez plus et scannez le QR Code !



Une jauge a été définie par déchetterie, en fonction de la configuration du site et du nombre d'agents. Le nombre de véhicules sur site au même moment est donc limité. Lors de fortes affluences, les véhicules seront bloqués à la barrière d'entrée en attendant qu'un véhicule sorte du site.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le budget de fonctionnement du service Ordures Ménagères est de 3 786 000€.

Il a augmenté de 16% par rapport à 2022 principalement dû à l'augmentation de la TGAP* et des marchés de collecte.



ÉNERGIES RENOUVELABLES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON 100% AUTONOME EN ÉNERGIE, C'EST POSSIBLE ?

Qu'est-ce que l'autonomie énergétique d'un territoire ?

Elle désigne la capacité d'un territoire à produire et consommer l'énergie nécessaire à son fonctionnement. Cela implique une production d'énergie à partir de ressources locales et généralement renouvelables. Cet axe stratégique du territoire contribue à réduire notre empreinte carbone et lutter contre le changement climatique.

Dans le cadre de la loi relative à l'énergie et au climat de 2019, la France a pour objectif d'atteindre en 2030 une part de 33 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie.

À terme, l'autonomie énergétique a pour objectifs :

- d'assurer la souveraineté énergétique du territoire,
- de stabiliser les prix et se prémunir des fluctuations des marchés internationaux,
- de développer une économie locale,
- de réduire les gaz à effets de serre.

L'AUTONOMIE EN ÉLECTRICITÉ

En 2023, le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon a consommé 210 MWh dont 20,8 MWh proviennent de la production photovoltaïque et 95,4 MWh de l'éolien. Au total, nous avons produit localement près de 55,2 % de l'électricité par des énergies renouvelables.

Le territoire accueille 5 parcs éoliens pour un total de 22 éoliennes.

L'AUTONOMIE EN GAZ

Avec 3 unités de méthanisation sur le territoire et une unité mitoyenne, 54 % de la consommation de gaz (hors consommation GRT gaz) est produite localement.

L'autonomie énergétique du Pays de Craon a dépassé de 20 % les objectifs fixés pour 2030 par la loi relative à l'énergie et au climat. L'intercommunalité met tout en œuvre pour atteindre l'ambition qu'elle a fixée d'un territoire à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050.

55,2 %

54 %

LE SAVIEZ-VOUS ?

Actuellement 2 parcs éoliens sont en projet, ce qui porterait le nombre d'éoliennes à 29.

Des projets photovoltaïques sont encore à l'étude comme la couverture de parkings, la couverture de bâtiment ou en agrivoltaïsme.

BÂTIMENT

EXTENSION ET RÉNOVATION INTÉRIEURE
DU CENTRE ADMINISTRATIF INTERCOMMUNAL DE CRAON

Le Centre Administratif Intercommunal situé rue de Buchenberg à Craon, fait peau neuve.

En effet, les travaux d'extension du bâtiment ont débuté en juin 2024. La construction neuve comprend un auditorium de 48 places, un réfectoire de 30 places, des sanitaires et un local entretien pour une surface totale d'environ 293 m².

En parallèle, des travaux de réaménagement sont prévus, afin de rénover l'ancienne salle du conseil en bureaux, dès que l'auditorium sera mis en service en septembre 2025.

AMÉNAGEMENT DU SENTIER DE RANDONNÉES N°70 DE LA VALLÉE DU BRAULT
À QUELAINES-SAINT-GAULT

Des travaux de sécurisation du franchissement du ruisseau du Brault sur le sentier reliant la petite Raudière aux Gilardières à Quelaines-Saint-Gault ont été réalisés en septembre 2024 par l'entreprise Houillot de la Selle-Craonnaise.

L'ancien franchissement, vétuste et non sécurisé, a été remplacé par une passerelle métallique de 8 mètres de long, fabriquée par l'entreprise *Désert Métal Agri* de Renazé. Située à proximité d'un gué, la pose de cette passerelle sécurisera et facilitera l'utilisation du circuit de randonnée tout au long de l'année.

Les travaux ont été réalisés pour un montant de 10 315€ TTC.



AVANT / APRÈS

SENTIER / VOIRIE

ANNIVERSAIRE

« PAUL » CULTURE FÊTE SES 10 ANS !

10 ans déjà ! La Saison Spectacle vivant s'est étoffée, l'Établissement d'Enseignements Artistiques (EEA) a grandi, le Réseau Lecture publique s'est développé et le Pôle Culture est né.

Enfants, adultes, aînés, agents, élèves, usagers, partenaires, bénévoles curieux ou même simplement de passage chez nous, **rendez-vous le samedi 28 juin au plan d'eau du Mûrier à Craon** pour fêter comme il se doit ces dix années d'ouverture et de découvertes artistiques et culturelles !

À 21h, rejoignez-nous, vêtus de votre habit de fête, sous *L'Arbre à danser* pour un bal spectaculaire orchestré par quatre musiciens voyageurs et deux passeuses de danse.

Ils inviteront le public à se laisser emporter par des musiques traditionnelles, originales ou populaires issues de différentes régions du monde.

Au programme de l'après-midi : goûter d'anniversaire, visites artistiques de la médiathèque par la *cie Oh !*, jeux, concerts, lectures de contes et présentation en avant-première de la Saison Spectacles 2025-2026... Le tout dans une ambiance festive et conviviale avec la participation des associations et partenaires historiques des services du Pôle Culture.

Évènement gratuit. Retrouvez toute la programmation début avril sur www.paysdecraon.fr.



LECTURE PUBLIQUE

ADÈLE TARIEL : UNE AUTRICE EN RÉSIDENCE D'ÉCRITURE

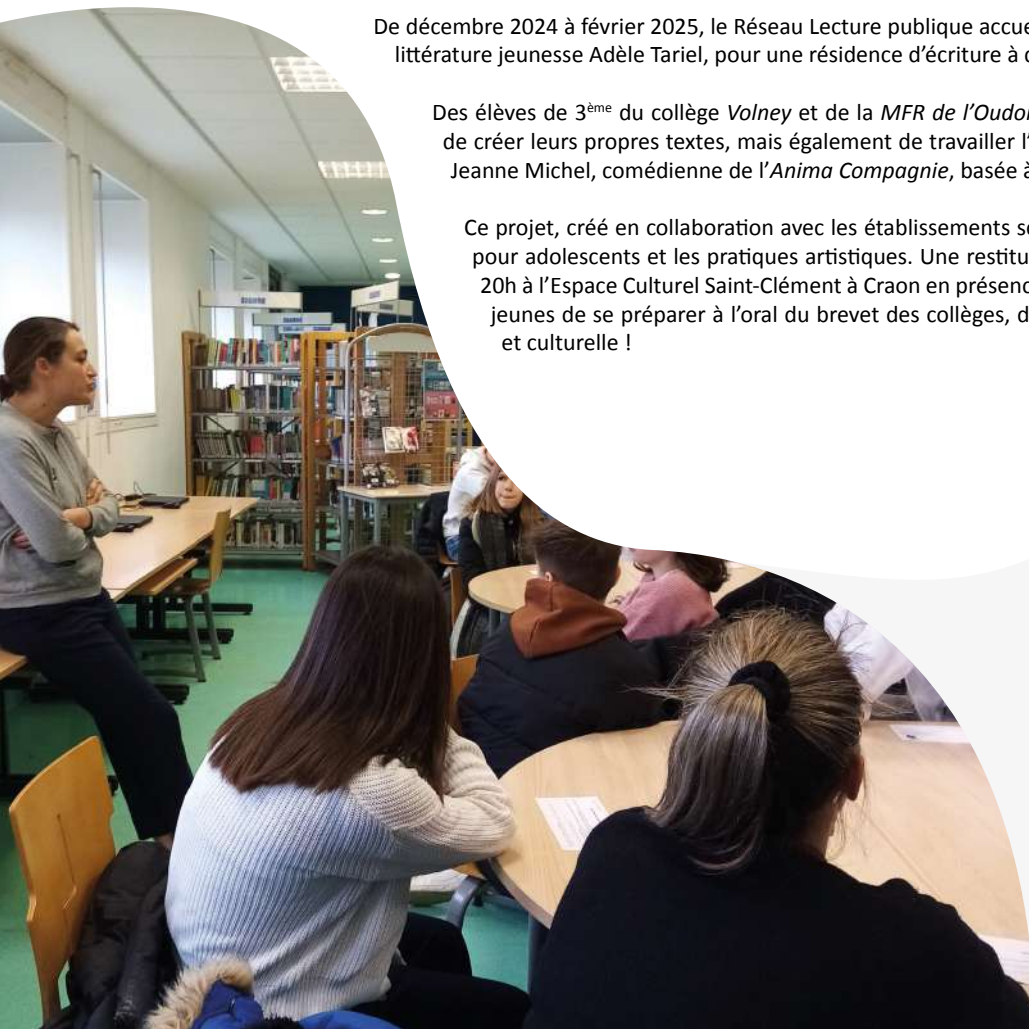
De décembre 2024 à février 2025, le Réseau Lecture publique accueillera pour la seconde fois l'autrice angevine de littérature jeunesse Adèle Tariel, pour une résidence d'écriture à destination des adolescents.

Des élèves de 3^{ème} du collège *Volney* et de la *MFR de l'Oudon* à Craon, auront ainsi la chance d'échanger et de créer leurs propres textes, mais également de travailler l'expression orale et la lecture à voix haute avec Jeanne Michel, comédienne de *l'Anima Compagnie*, basée à Laval.

Ce projet, créé en collaboration avec les établissements scolaires, permettra de promouvoir la littérature pour adolescents et les pratiques artistiques. Une restitution des travaux est prévue le mardi 4 février à 20h à l'Espace Culturel Saint-Clément à Craon en présence des familles. Une excellente occasion pour les jeunes de se préparer à l'oral du brevet des collèges, dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Retrouvez toutes les informations sur les animations du Réseau Lecture publique sur le site du Pays de Craon ou en scannant le QR Code !



EEA



STAGE DE CRÉATION INTERDISCIPLINAIRE

Fort du succès du projet de création collective *Gretel et Hansel* en avril 2024, l'Établissement d'Enseignements Artistiques (EEA) vous propose un nouveau projet intergénérationnel et pluridisciplinaire pour la saison 2024-2025.

Du 29 mai au 1^{er} juin 2025, venez participer à une création théâtrale, musicale et chorégraphique ouverte à tous. Cette résidence permettra de rassembler des artistes amateurs volontaires du territoire pour une création collective. Cette expérience unique favorisera l'interconnaissance et le lien entre les habitants du Pays de Craon dans un moment convivial autour de l'art.

Renseignement auprès de l'EEA au 07 85 73 29 63 ou par mail à a.dugue@paysdecraon.fr

AU PAYS DES AILLEURS

Robert Tatin est un artiste cosmique qu'on ne présente plus mais connaissez-vous l'artiste « écrivurier » comme il se nommait ?

En 2019, lors du 50^{ème} anniversaire du Musée Robert Tatin, l'association *Les Amis du Musée* a proposé une mise en valeur des textes de Robert Tatin sous forme de lectures au pupitre. Suite à cette présentation, l'association des *Amis du Musée* et Jean-Luc Péan, metteur en scène, ont voulu proposer une mise en scène plus ambitieuse des textes de l'artiste, avec l'appui de l'APEL (Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) des planches et de la danseuse contemporaine Laëtitia Davy.

Cette création interdisciplinaire associera les partenaires culturels du territoire. L'EEA a le plaisir de s'intégrer à ce nouveau projet, fruit d'un partenariat entre acteurs associatifs et service de la Communauté de Communes. Rendez-vous le samedi 24 Mai 2025 au Musée Robert Tatin (*repli si besoin dans la salle du FCC de Cossé-le-Vivien*).



Psst... les animations Lecture publique c'est par ici !

2024-2025

JANVIER

« DIS-MOI UN CONTE »

Spectacle

Mer 15 janvier à 18h

Gratuit - de 5 à 102 ans

Médiathèque Cossé-le-Vivien



© Raphaël Remiatte

FÉVRIER

« LA PETITE FILLE DE MONSIEUR LINH »

Spectacle

Mer 26 février à 18h

Gratuit - dès 12 ans

Médiathèque Renazé



© Cie Desartstikulés

MARS

« MON ROBERT » -

Spectacle

Mar 19 mars à 19h

Gratuit - dès 8 ans

Médiathèque Craon



© La Caravane Comédienne

**DES TEMPS DE RENCONTRE ET D'ANIMATIONS
POUR PETITS ET GRANDS VOUS SONT PROPOSÉS
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE...**

LES P'TITES HISTOIRES

Lecture de contes

Gratuit - dès 3 ans

Sur réservation auprès des
3 médiathèques du territoire



© Carva

TEMPS LUDO

Jeux de société

Gratuit - Tout public

Sans inscription



© Pixabay

BÉBÉS LECTEURS

Lecture

Gratuit - jusqu'à 3 ans

Inscriptions auprès des
3 Relais Petite Enfance (RPE)

TOUT UN FOIN ! : QUAND LE SPECTACLE VIVANT S'INVITE DANS LES FERMES DU TERRITOIRE !



©Groupe artistique Alice

En avril, la Saison Spectacle vivant mettra la ruralité à l'honneur avec un temps fort inédit directement au sein des exploitations agricoles, intitulé *TOUT UN FOIN !*.

Vendredi 25 avril, Nicolas Ravary nous ouvrira les portes de la ferme de la Ragottière à Astillé pour le ciné-concert *MON PALAIS EST UN PAYSAGE* et samedi 26 avril, Anthony et Céline Lamy nous accueilleront au GAEC de la Rive à Athée avec le spectacles *LARZAC !*. Ces deux soirées aborderont, sous un angle nouveau, la vie des agriculteurs d'aujourd'hui et permettront de mettre en lumière les producteurs et artisans locaux au travers de



©Jean-Joseph Osty

ventes et dégustations. D'autres animations imaginées avec la complicité des communes accueillantes feront de ces soirées des moments de partage et de convivialité avec les habitants du Pays de Craon.

L'entrée aux spectacles se fera aux tarifs habituels de la saison, mais un tarif spécifique de 10€ sera appliqué pour le 2^{ème} spectacle pour les adultes souhaitant participer aux deux soirées.



2024-2025

Psst... les spectacles c'est par ici !

JANVIER

EMILY LOIZEAU + 1^{ère}
partie : KLEM H *

Concert

Ven 17 janvier - 20h30

Salle du FCC -
Cossé-le-Vivien

© Yann Rabanier

BARREZ - Cie C'hoari
DanseMer 29 janvier - 19h
Au QG -

Quelaines-Saint-Gault

Jeu 30 janvier - 19h
O'Bistroké - CongrierDISTRO - Cie C'hoari
Danse

Ven 31 janvier - 20h30

Salle des fêtes
François Dermaut -
Livré-la-Touche

FÉVRIER

POUR HÊTRE - Cie Ieto
Cirque

Ven 28 février - 20h30

Espace Culturel
Saint-Clément - Craon

MARS

LUDILO -
Cie Le Mouton Carré
Spectacle jeune public

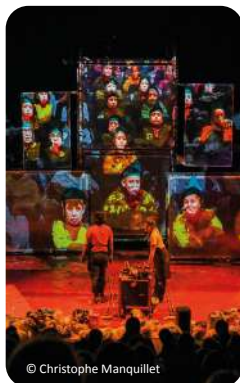
Mar 4 mars - 18h

Espace Culturel
Saint-Clément - Craon

© Ernest S Mandap

VITE, UN SELFIE ! -
Cie Lucamoros
Musique et arts visuels

Jeu 20 mars - 20h

Espace Culturel
Saint-Clément - Craon

© Christophe Manquillet

NO MAD
+ Choeur éphémère
Concert

Sam 29 mars - 20h30

Château de Craon

AVRIL

MON PALAIS EST UN
PAYSAGE - Groupe Alice
Ciné-concert

Ven 25 avril - 20h

La Ragottière - Astillé

LARZAC ! - Philippe
Durand - Cie 13.36
Théâtre documentaire

Sam 26 avril - 20h30

GAEC de la Rive - Athée

MAI

LE PARADOXE DE
GEORGES - Yann Frisch **
Cartomagie en camion-
théâtre

Lun 12 mai - 20h30

Mar 13 mai - 20h30

Mer 14 mai - 20h30

Ven 16 mai - 18h30 et
21h30Sam 17 mai - 17h et
20h30

Dim 18 mai - 16h

Saint-Quentin-les-Anges



© Christophe Raynaud

LES APÉROS-TRAGÉDIES -
Cie Le Festin des Idiots
Théâtre

Mar 20 mai - 20h

Espace Culturel
Saint-Clément - Craon

© Le Festin des Idiots

JUIN

STARTING BLOCK :
clôture de saison -
La Collective Ces Filles-là
Théâtre

Ven 6 juin - 20h30

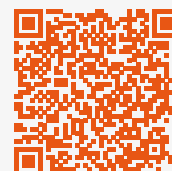
Salle Polyvalente -
Saint-Aignan-sur-Roë

© Jue Jadis / Kalimba

TOUT UN FOIN ! SPECTACLES EN FERME

LE SAVIEZ-VOUS ?

N'attendez pas le dernier moment pour vous procurer des places... Achetez-les dès maintenant grâce à la billetterie en ligne ! Des abonnements sont également disponibles pour bénéficier de tarifs avantageux.



*En partenariat avec la ville de Cossé-le-Vivien.

**En partenariat avec le Carré - Scène nationale et Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National de Château-Gontier, et le Cargo de Segré-en-Anjou-Bleu.

RETOUR EN IMAGES...

2024 fût nationalement une année marquée par les Jeux Olympiques de Paris ! À l'échelle du Pays de Craon, nous avons également vibré au rythme du sport.

Le mercredi 29 mai 2024, l'ensemble du territoire s'est mobilisé pour faire du passage de la Flamme Olympique à Cossé-le-Vivien une grande réussite populaire. Plus de 500 participants ont été comptabilisés à la parade des associations, devant près de 3 000 spectateurs, le tout animé par la fanfare de Quelaines-Saint-Gault, les *Nociers d'Athée*, des classes orchestre de l'Établissement d'Enseignements Artistiques ou encore les accueils de loisirs du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale).



Quelques semaines plus tard, le samedi 15 juin 2024, c'est sur la base de loisirs de la Rincerie que 300 personnes se sont réunies pour partager un moment convivial et sportif à l'occasion de la 1^{ère} édition des « **Jeux du Pays de Craon** » ! Organisé par les 37 communes du territoire et la Communauté de Communes, cet évènement rassembleur a permis de fédérer petits et grands autour des Jeux Olympiques, grâce à des jeux ludiques et familiaux. Cinq totems représentant chacun les communes du Pays de Craon et le nom de chaque ville ayant déjà accueillie les Jeux Olympiques, ont également été installés à cette occasion sur le site de la base de loisirs.



Le Pays de Craon souhaite organiser de nouvelles éditions, afin de soutenir et encourager le monde associatif présent sur notre territoire et promouvoir l'intérêt de l'activité physique et sportive.

Le rendez-vous est donc d'ores et déjà donné pour 2026, à l'occasion des 30 ans de la base de loisirs de la Rincerie !

L'ODYSSÉE

UN NOUVEAU LOCAL BIEN-ÊTRE À L'ODYSSÉE !

L'Odysée propose dorénavant à la location son nouvel espace bien-être dont l'aménagement et la décoration ont complètement été repensés. Cet espace, équipé d'un spa, d'un hammam, d'une douche hydromassante et d'une tisanerie est désormais accessible pour les professionnels du bien-être.

Suite au succès des soirées ZEN, qui ont réuni près de 15 praticiens locaux, le centre aquatique souhaitait offrir aux professionnels du secteur, l'opportunité de développer leurs activités dans un espace dédié au bien-être. Cette salle offre une occasion unique de proposer des soins de qualité, comparables à ceux des meilleurs instituts, dans une ambiance sereine et relaxante. Nous invitons donc tous les praticiens du bien-être à découvrir ce lieu et à le louer pour leurs prestations, contribuant ainsi à enrichir notre offre de services.



À NOTER : FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ODYSSÉE POUR TRAVAUX !



Le centre aquatique sera fermé pour travaux du 29 décembre 2024 au 24 février 2025, afin de rénover les revêtements des fonds des bassins ludique et sportif suite à l'apparition d'un champignon. Même si ce champignon n'est pas dangereux pour les utilisateurs du centre aquatique, il est tout de même nécessaire de lutter contre ce dernier, pour des raisons esthétiques. Durant cette période, une adaptation des missions de notre équipe sera effectuée. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience pendant ces travaux nécessaires pour nos installations.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2023, le coût net moyen par baigneur pour la collectivité est de 11,80€ tandis qu'une entrée est facturée aux visiteurs 5€ par adulte. La consommation énergétique a représenté un coût de 330 000€ soit un montant de 4,40€ par baigneur.

Ces chiffres mettent en lumière l'importance de la gestion économique et énergétique de notre centre aquatique pour continuer à offrir des services de qualité.

LA RINCERIE

DES ACTIVITÉS POUR LES VISITEURS DE LA BASE DE LOISIRS !

Sur la base de loisirs de la Rincerie, l'été 2024 a été marqué par le développement de nouvelles animations estivales pour séduire petits et grands : marchés de producteurs et artisans locaux, séances de yoga, ouvertures nocturnes des locations nautiques, vide-grenier et exposition de vieilles voitures.

Ces événements organisés en collaboration avec les partenaires du site, le Wakepark et Les P'tits Vélos, ont pu satisfaire un maximum de personnes parmi les plus de 750 personnes présentes en moyenne par jour sur le site.

En parallèle, à partir du 1^{er} avril 2024, les visiteurs de la Rincerie ont pu découvrir ou redécouvrir le concept d'échappée cross proposé par Les P'tits Vélos. Partez en pleine nature pour tenter de résoudre les énigmes de l'échappée game avec un vélo électrique. Pour les amateurs de balade en plein air, des locations de vélos électriques, ou non, sont également disponibles, afin de découvrir les meilleurs spots grâce aux circuits fléchés qui sont proposés.

La base étant accessible toute l'année, n'hésitez pas à venir quand vous le voulez !





CRÉATION D'UN PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL

La base de loisirs de la Rincerie a été classée « [Espace Naturel Sensible](#) » (ENS) par le Département de la Mayenne en 2019. Cette labellisation permet à la Rincerie de solliciter Mayenne Nature Environnement, afin d'établir un plan de gestion environnementale pour la période 2023-2028.

De nombreuses actions comme la création d'un chemin PMR environnemental, la création d'un suivi des amphibiens, la pose d'un éco-compteur pour évaluer la fréquentation de l'étang ou encore l'élimination des chenilles processionnaires de chêne ont d'ores et déjà été mises en place.

Ces actions menées en étroite collaboration entre les différents acteurs du site ont pour objectif de concilier préservation de la biodiversité et les activités touristiques présentes. Elles se poursuivront à minima jusqu'en 2028.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Traversé par l'Uzure, un affluent de l'Oudon, le plan d'eau de la Rincerie permet également de stocker jusqu'à 650 000 m³ d'eau en cas de crues hivernales sur les communes de Ballots et de la Selle-Craonnaise.

Pour cela, le plan d'eau est équipé d'un barrage avec clapet automatique, afin de pouvoir bénéficier d'une gestion adaptée aux besoins, suivi de près par le Bassin de l'Oudon.

TOURISME

CRAON INTÈGRE LE RÉSEAU DES PETITES CITÉS DE CARACTÈRE

Sainte-Suzanne, Chailland, Saint-Denis-d'Anjou, Parné-sur-Roc, Saulges, Lassay-les-Châteaux, Saint-Pierre-sur-Erve et désormais Craon. Ce club restreint est celui des communes mayennaises ayant intégré le réseau des *Petites Cités de Caractère*. Depuis décembre 2023, [Craon est homologable à ce label de qualité](#). Elle aura 3 ans pour devenir la 240^{ème} commune du réseau.

Qu'est-ce qu'une Petite Cité de Caractère ? C'est une commune de moins de 6 000 habitants, bénéficiant d'un patrimoine remarquable. En octobre 2023, la ville de Craon a reçu la visite d'un jury d'une vingtaine de personnes qualifiées. L'église Saint-Nicolas et ses orgues, le centre avec ses vieilles halles, ses maisons à colombages, ses hôtels du XIX^{ème} siècle et le château ont convaincu les membres de cette commission. Le patrimoine immatériel, comme les *Mouillotins* ou les courses hippiques, a également attiré l'attention du jury.

Les *Petites Cités de Caractère* sont des lieux de tourisme d'opportunité reconnus, un véritable atout pour l'attractivité du Pays de Craon.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La maison du tourisme gagne en visibilité !

Après avoir emménagé place du Mûrier à Craon en juillet 2023, nous avons pu constater que son taux de fréquentation a augmenté de 40 % pour l'été 2024.



PLAN PAYSAGE

VOYAGE DANS LES PAYSAGES DU PAYS DE CRAON

Le Pays de Craon élabore son [Plan Paysage](#) ! Cette étude portée par la Communauté de Communes et menée par une équipe pluridisciplinaire, avec l'implication de nombreux partenaires, doit permettre de mieux connaître les paysages qui composent notre territoire. C'est aussi l'occasion de travailler de manière transversale sur les enjeux d'urbanisme, d'agriculture, de biodiversité, de préservation des espaces naturels et de trouver les meilleures manières de concilier le développement du territoire avec la protection des richesses paysagères. Le tout, en tenant aussi compte des enjeux de transition écologique et de réchauffement climatique !

L'élaboration du Plan Paysage, cofinancé par l'État et la *Banque des Territoires*, est aussi l'occasion de récolter la parole des habitants du Pays de Craon, qui connaissent mieux que personne les paysages de leur territoire, et de les sensibiliser à la protection de ses espaces naturels.



©Alexandre Lamoureux

LE PAYSAGE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le paysage, ce n'est pas seulement les arbres et les fleurs des champs. Milieux agricoles, centre-bourgs, zones d'activités, sites naturels, bâtiments emblématiques, lieux touristiques... tous ces éléments, et bien d'autres encore, font partie de notre environnement.

Les paysages existent à travers les personnes qui les observent, les perçoivent, et les façonnent : qu'ils soient typiques, extraordinaires ou banals, époustouflants ou sans saveur, en pleine expansion ou en péril. Notre objectif est d'identifier ce qui constitue l'identité du Pays de Craon, d'aujourd'hui et de demain !

POURQUOI S'INTERROGER SUR LE PAYSAGE ?

Le Plan Paysage du Pays de Craon est un document important pour la Communauté de Communes, car notre environnement est au croisement de plusieurs problématiques et enjeux :

- Climatiques et écologiques : face aux changements climatiques, quel rôle jouent les espaces naturels ? Comment prendre en compte le réchauffement climatique dans l'évolution de nos milieux ?
- La biodiversité : comment préserver la faune et la flore qui se nichent dans nos écosystèmes ?
- La mobilité : comment se déplace-t-on ? Comment nos manières de nous déplacer influencent notre perception de l'espace ?
- Économiques : quelles sont les ressources paysagères pour la production locale (industrielle, agricole...) et comment préserver ces ressources ?
- Patrimoniaux : qu'est-ce que nous avons dans le pays de Craon, et nulle part ailleurs ?



©Alexandre Lamoureux

SANTÉ

NOUS VOUS AIDONS À PRENDRE SOIN DE VOTRE SANTÉ !

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil qui accompagne les actions en faveur de la santé et du bien-être des habitants des 37 communes du territoire. Le 4^{ème} CLS a été signé le 13 mai 2024, entre le Pays de Craon, l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire et le Département de la Mayenne. Il a pour objectif de maintenir le capital santé de chacun au meilleur de sa forme, à tous les âges de la vie.

Pour les 5 prochaines années, les acteurs sociaux, sanitaires, médico-sociaux et associatifs se mobilisent et se coordonnent pour agir autour de 6 axes prioritaires :

1. Des habitants, acteurs de leur santé ,
2. Une offre de santé lisible et accessible pour tous les habitants,
3. L'adoption de comportements favorables à la santé grâce à la prévention et la promotion de la santé,
4. Agir pour un environnement favorable à la santé,
5. Promouvoir le bien-être et prévenir la souffrance psychique,
6. Améliorer la qualité de vie des personnes âgées et en situation de handicap vivant à domicile.

Grâce à l'association *Relais santé bien-être*, vous êtes invités à participer à tous ces projets qui sont faits pour et par vous. Concrètement, les habitants, les professionnels, les associations ont accès à :

- des ateliers et des conférences sur l'alimentation, l'activité physique adaptée, le sommeil, les écrans, la santé bucco-dentaire, la vie affective et sexuelle ainsi que les perturbateurs endocriniens,
- des formations santé mentale telles que « Premiers Secours en Santé Mentale », « renforcer les compétences psycho-sociales des enfants c'est-à-dire du vivre ensemble »,
- La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public, des audits sur les sources de pollution au sein des multi-accueils et micro-crèche du territoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 3 ans, ce sont près de 152 acteurs sociaux, médico-sociaux, sanitaires, associatifs, institutionnels locaux et départementaux qui se sont impliqués dans le CLS 3 et dans les 99 actions qui ont été mises en œuvre (conférences, ateliers, enquêtes, animations, visites ou encore du débat théâtral).

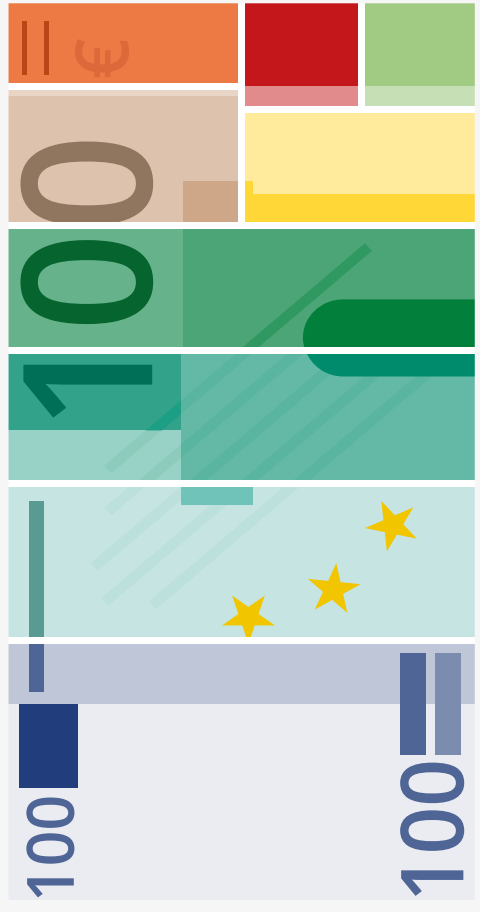


LE BUDGET 2024

En 2024, le budget du Pays de Craon est d'environ 63 millions d'euros. Il se détaille de la façon suivante :

- 32 % représentent les recettes d'exploitation des services (ventes d'eau, abonnements au centre aquatique l'Odyssée, loyers, etc.),
- 31 % proviennent des dotations de l'État et des subventions,
- 21 % correspondent aux impôts (particuliers et professionnels),
- 16 % restant sont des emprunts.

Mais concrètement, quand la collectivité dépense 100 €, comment sont-ils répartis ?



Aménagement de la ZAE Eiffel à Craon, aide aux communes pour la création ou la rénovation de bâtiment public.

ÉCONOMIE / EMPLOI :

15,05€



Gestion des Ordures Ménagères et des déchetteries, mise en place du contrôle d'accès, entretien des voiries et des sentiers.

ENVIRONNEMENT :

12,36€



Extension médiathèque de Craon, construction d'une nouvelle bibliothèque à Quelaines-Saint-Gault.

CULTURE :

5,73€



Développement de l'offre d'hébergement à la Rincerie.

SPORT / TOURISME :

4,88€



Extension parking et réflexion sur l'agrandissement du pôle santé Craon.

SANTÉ :

3,05€



Construction d'un nouveau bâtiment pour l'agence France services à Renazé.

ACTION SOCIALE / FAMILLE :

8,53€



Extension du Centre Administratif Intercommunal à Craon.

SERVICES GÉNÉRAUX :

12,78€

Travaux de réseaux d'eaux et d'assainissement, rénovation des châteaux d'eau de Cossé-le-Vivien et de Congrier, rénovation des stations d'épuration de Renazé et Saint-Aignan-sur-Roë.

EAU ET ASSAINISSEMENT :

28,39€

CALENDRIER DE COLLECTE 2025

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
M 1*	S 1	S 1	M 1	J 1*	D 1	M 1	V 1	D 1	M 1	S 1*	L 1	J 1*	S 1
J 2	D 2	D 2	M 2	V 2	L 2	M 2	S 2	L 2	J 2	D 2	M 2	V 2	D 2
V 3	L 3	L 3	J 3	S 3	M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	L 3	M 3	S 3	L 3
S 4	M 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	L 4	M 4	S 4	M 4	J 4	D 4	M 4
D 5	M 5	M 5	S 5	L 5	J 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	V 5	L 5	M 5
L 6	J 6	J 6	D 6	M 6	V 6	D 6	M 6	V 6	L 6	J 6	S 6	M 6	J 6
M 7	V 7	V 7	L 7	M 7	S 7	L 7	J 7	S 7	M 7	V 7	D 7	M 7	V 7
M 8	S 8	S 8	M 8	J 8*	D 8	M 8	V 8	D 8	M 8	S 8	L 8	J 8	S 8
J 9	D 9	D 9	M 9	V 9	L 9	M 9	S 9	L 9	J 9	D 9	M 9	V 9	D 9
V 10	L 10	L 10	J 10	S 10	M 10	V 10	D 10	M 10	V 10	L 10	M 10	S 10	L 10
S 11	M 11	M 11	V 11	D 11	M 11	M 11	L 11	M 11	S 11	M 11*	J 11	S 11	M 11
D 12	M 12	M 12	S 12	L 12	J 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	V 12	S 12	M 12
L 13	J 13	J 13	D 13	M 13	V 13	D 13	M 13	V 13	L 13	J 13	L 13	L 12	M 12
M 14	V 14	V 14	L 14	M 14	S 14	L 14*	J 14	S 14	M 14	V 14	D 14	M 14	M 13
M 15	S 15	S 15	M 15	J 15	L 15	M 15	V 15*	D 15	M 15	L 15	L 15	J 15	M 14
J 16	D 16	D 16	M 16	V 16	M 16	M 16	S 16	L 16	M 16	S 16	M 16	V 16	J 15
V 17	L 17	L 17	J 17	S 17	M 17	J 17	D 17	M 17	J 16	D 16	M 17	S 17	V 16
S 18	M 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	L 18	M 18	S 18	L 17	M 17	D 18	L 17
D 19	M 19	M 19	S 19	L 19	M 19	S 19	M 19	M 19	D 19	M 19	J 18	L 19	M 18
L 20	J 20	J 20	D 20	M 20	V 20	D 20	M 20	V 20	L 20	M 20	V 19	L 19	M 19
M 21	V 21	V 21	L 21*	M 21	S 21	L 21	J 21	S 21	L 20	V 21	D 21	M 20	J 20
M 22	S 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	V 22	D 22	M 21	V 21	D 21	M 21	V 21
J 23	D 23	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23	S 23	L 23	J 23	S 22	M 23	J 22	S 22
V 24	L 24	L 24	J 24	S 24	M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	L 24	M 24	V 23	D 23
S 25	M 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25	L 25	M 25	S 25	M 25	M 25	S 24	L 24
D 26	M 26	M 26	S 26	L 26	J 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	V 26	D 25	M 25
L 27	J 27	J 27	D 27	M 27	V 27	D 27	M 27	V 27	L 27	M 27	S 27	L 26	M 26
M 28	V 28	V 28	L 28	M 28	S 28	L 28	J 28	S 28	M 28	V 28	D 28	M 27	M 26
M 29	S 29	S 29	M 29	J 29*	D 29	M 29	V 29	D 29	M 29	S 29	L 29	M 28	M 26
J 30	D 30	D 30	M 30	V 30	L 30	M 30	S 30	L 30	J 30	D 30	M 30	J 29	M 26
V 31	L 31	L 31	M 31	S 31	J 31	J 31	S 31	M 31	V 31	D 30	M 31	V 30	V 28

2026

- Seuls les bacs sont collectés (pas les sacs) à l'exception du jour de l'An, de Pâques et de Noël.
- Les emballages sont à déposer en vrac, sans sac et non emboîtés.
- Horaires de collecte : entre 5h et 21h. Vous devez sortir votre bac la veille au soir.
- Postionner la poignée de vos bacs vers la route et les regrouper avec ceux des voisins.
- *Suite à un jour férié, la collecte de votre bac est reportée au lendemain de votre jour de collecte habituel (du lundi au samedi).

Emballages

Ordures Ménagères

Février



ORDURES MÉNAGÈRES

Ordures Ménagères (déchets autres que ceux destinés au compostage, au recyclage et aux déchetteries)



EMBALLAGES

Sachets, briques alimentaires, bouteilles, barquettes, pots et boîtes, flacons et bidons, films plastiques, emballages en métal et cartonnnettes